

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC149

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ou sous l'influence de cet État »

les mots

« , sous l'influence de cet État ou de toute personne morale et physique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement (lié à l'amendement 168) de coordination avec nos amendement n°145 et 165 (article 4), n° 166 et 147 (article 5) et n° 148 et 167 (article 6), nous estimons que le CSA doit aussi pouvoir faire cesser la diffusion ou la distribution par un opérateur de réseaux satellitaires ou par un distributeur de services de communication audiovisuelle en cas de « désinformation, manipulation du public pour des intérêts commerciaux » (voir cas de TF1 – Bouygues et de Canal + - Bolloré explicité dans notre autre amendement).